

4.136 La diversité biologique, les aires protégées, les populations autochtones et les activités minières

RAPPELANT les résolutions et les recommandations qui ont été adoptées par diverses sessions de l'Assemblée générale de l'UICN et du Congrès mondial de la nature :

- a) la Résolution 15/18 *L'exploitation minière des fonds marins et l'établissement de zones protégées dans les profondeurs océaniques* adoptée par l'Assemblée générale à sa 15e Session (Christchurch, 1981) ;
- b) la Résolution 16/11 *L'exploitation minière des fonds marins et l'établissement de zones protégées dans les profondeurs océaniques* et la Résolution 16/27 *L'île Christmas (océan Indien)*, adoptées par l'Assemblée générale à sa 16e Session (Madrid, 1984) ;
- c) la Recommandation 17.54 *Mont Etna, Australie* et la Résolution 17.60 *Fonderie de Carajas, Brésil* adoptées par l'Assemblée générale à sa 17e Session (San José, 1988) ;
- d) la Recommandation 18.31 *Plan d'action forestier tropical*, la Recommandation 18.46 *Réseau fluvial Tatsenshini Asek, Canada et États-Unis*, la Recommandation 18.51 *Protection des Monts Nimba, Guinée*, la Recommandation 18.63 *Activités minières dans le bassin versant de la rivière Fly, Papouasie-Nouvelle-Guinée*, la Recommandation 18.64 *Mesures de conservation dans le cadre du Plan d'action forestier tropical pour la Papouasie-Nouvelle-Guinée*, la Recommandation 18.66 *Activités minières dans les parcs nationaux et les réserves naturelles spécialement en Australie*, et la Recommandation 18.67 *Parc national du Kakadu, Australie* adoptées par l'Assemblée générale à sa 18e Session (Perth, 1990) ;
- e) la Recommandation 19.65 *Conservation des forêts indigènes de l'Amérique du Sud*, la Recommandation 19.69 *Réserve de la biosphère de Alto Orinoco-Casiquiare, Venezuela*, la Recommandation 19.79 *Exploitation minière dans le bassin versant de la rivière Fly en Papouasie-Nouvelle Guinée*, la Recommandation 19.81 *Conservation de la région du golfe, Territoire du Nord, Australie*, la Recommandation 19.86 *Exploitation minière dans le domaine de conservation, Australie* et la Recommandation 19.87 *Conservation du Bien du patrimoine mondial du Kakadu, Australie* adoptées par l'Assemblée générale à sa 19e Session (Buenos Aires, 1994) ;
- f) la Résolution 1.81 *Relations constructives entre l'UICN et le secteur privé* et la Résolution 1.82 *Les opérations financières du secteur privé* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 1ère Session (Montréal, 1996) ;
- g) la Recommandation 2.82 *Protection et conservation de la diversité biologique dans les aires protégées contre les effets dommageables des activités de prospection et d'exploitation minières* adoptée par le Congrès mondial de la nature à sa 2e Session (Amman, 2000) ; et
- h) la Résolution 3.057 *Adaptation aux changements climatiques: un cadre pour les mesures de conservation*, la Résolution 3.060 *Influer les activités du secteur privé en faveur de la biodiversité*, la Résolution 3.061 *Interaction de l'UICN avec le secteur privé*, la Recommandation 3.082 *La Revue des industries extractives et la Recommandation 3.101 Faire progresser la conservation de la forêt boréale* adoptées par le Congrès mondial de la nature à sa 3e Session (Bangkok, 2004) ;

AYANT PRIS NOTE de la vision de la Commission mondiale des aires protégées (CMAP) contenue dans son plan stratégique selon laquelle : « la société reconnaît pleinement et soutient l'importance des aires protégées au 21e siècle en : protégeant des lieux essentiels à la diversité biologique et culturelle; en encourageant l'équité et la justice; en maintenant la qualité de l'environnement et en assurant l'utilisation durable des ressources naturelles afin de réduire la pauvreté, d'assurer la sécurité alimentaire et des ressources en eau, et pour prévenir les conflits » ; et

CONSCIENT de la pression accrue exercée sur les systèmes naturels qui contiennent des ressources minérales en raison de la progression continue de la demande mondiale en minerais, tout particulièrement du fait de l'épuisement des autres sources de ces minerais ;

Le Congrès mondial de la nature, réuni du 5 au 14 octobre 2008 à Barcelone, Espagne, pour sa 4e Session :

1. EN APPELLE aux États membres de l'UICN pour qu'ils :
 - a) maintiennent l'intégrité des écosystèmes critiques et des Catégories de gestion des aires protégées de l'UICN dans la gestion des aires protégées du monde entier ;
 - b) procèdent à des évaluations environnementales stratégiques avant d'envisager toute opération d'exploitation minière ; et
 - c) élaborent et mettent en oeuvre les meilleures pratiques au niveau international et les législations nationales relatives à l'exploitation minière.
2. PRIE INSTAMMENT les compagnies minières, y compris les membres du International Council for Mining and Metals (ICMM) :
 - a) d'éviter d'entreprendre des activités de prospection et d'exploitation minière qui pourraient affecter l'intégrité à long terme :
 - i) des aires de conservation de grande valeur (protégées ou non protégées), des écosystèmes d'importance critique, des bassins versants et des corridors biologiques ;
 - ii) de la sécurité alimentaire et des moyens d'existence traditionnels ; et
 - iii) des territoires des populations autochtones lorsque leur consentement préalable, libre et en connaissance de cause n'a pas été obtenu ; et
 - b) d'autoriser l'accès et la liberté de surveillance par la société civile et la presse pour garantir l'application de bonnes pratiques.